



CGT Groupement

Hospitalier Sud

36 17 11

Site internet :

CGT-GHS

*Santé, prospérité et
luttés pour 2017 !*

PUBLIC

**Surtout, ne restons pas
immobile et avançons vers la
semaine des 32 heures**

Le journal de la CGT Lyon Sud

Sommaire

Edito	1
ANFH.....	2
L'ordre	3
GHT.....	4

Lexique :

ANFH : association nationale pour la formation hospitalière

OPCA : organisme paritaire collecteur agréé

FPIFPH : formation professionnelle pour l'insertion des personnes handicapées

PLFSS : projet de loi de financement de la Sécurité Sociale

ARA : Auvergne Rhône Alpes

GHT : groupement hospitalier de territoire

GHT



Dans nos services, les GHT ne vont rien arranger. L'urgence est permanente. Il est urgent que le personnel soignant, de tous niveaux, soit entendu et respecté. Faire la sourde oreille, c'est une maltraitance ! Laquelle peut être gravissime et irréversible. Nombreux de nos collègues infirmiers, depuis l'été dernier, ont préféré partir de cette vie. Combien encore en faudrait-il pour que la casse de notre service public s'arrête ? La nouvelle année est là, Madame la Ministre, et quelles mesures ont été prises contre ce fléau ? Un numéro vert.

Le 8 novembre, la grève fut suivie. Chez nous, au GHS, la CGT en intersyndical, demande au personnel de ne pas baisser les bras et de relever la tête. Le personnel, dans son ensemble est appelé à se mobiliser. Partout, la CGT est à l'initiative, comme à Henry Gabrielle, contre la délocalisation de cet établissement. Au CHLS, c'est 40 équivalent temps plein que l'on supprime. Il s'agirait de faire plus ou moins ?

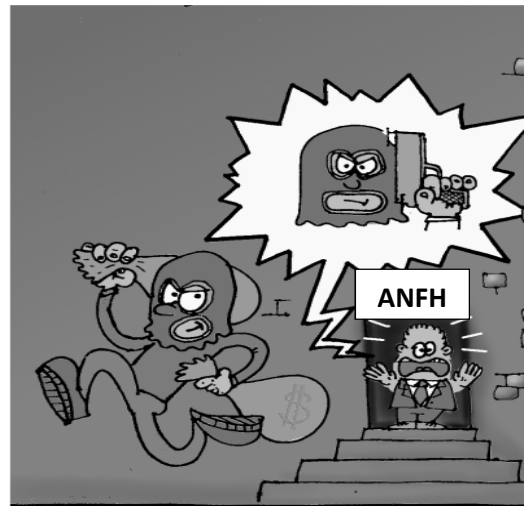
2017 est aussi l'année des nouvelles grilles indiciaires. Et pour les Manip radio, la possibilité de bénéficier de l'arnaque du droit d'option. Je te revalorise à condition que tu renonces à la pénibilité de ton métier. Tant pis pour le Ministère, on sera plus nombreux à demander le rétablissement de la catégorie active.

L'ANFH, le FIPHP et le FEH :

C'est l'Association Nationale pour la formation permanente des personnels hospitaliers. En tant qu'hospitalier, son actualité nous concerne. Comme le dit la Secrétaire CGT santé lors de l'action du 8 novembre : « Une ponction de 300 millions d'euros sur deux ans effectuée sur les fonds de réserve de l'ANFH qui regroupe l'argent versé par les établissements pour la formation dans la fonction publique hospitalière ». Les fonds de réserve sont essentiellement destinés aux formations professionnelles longues qui permettent à une aide-soignante de devenir infirmière, à une IDE de devenir cadre. Ce sont ainsi 1000 personnes dont les formations seront sacrifiées ». Cette association régit nos formations. Finalement la ponction de 150 millions d'euros prévues par la loi du PLFSS pour 2017 a été retirée par le sénat.

Mais remise par l'Assemblée Nationale. Bravo Mme le Ministre.

La ponction concerne aussi le fonds pour l'emploi hospitalier, finançant une partie de la formation des agents de catégorie C et le fonds d'insertion des personnes handicapées.



« Marisol ! Rapporte nos cotisations ! »

ANFH

Paritaire :

Car les instances de décision et consultation sont administrées par les représentants des établissements adhérents et les représentants des syndicats. Au niveau national et régional.

Collecteur :

L'ANFH est agréée par le Ministère de la santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement de la formation pour la FPH

Les fonds collectés sont consacrés :

- Au Plan de formation (2,1% de la masse salariale),
- aux **Congés de formation professionnelle (CFP)**,
- **pour Validation des acquis de l'expérience (VAE)**
- **pour Bilan de compétences (BC)** (0,2% de la masse salariale),
- aux **Etudes promotionnelles** (0,6% de la masse salariale),
- au **Développement professionnel continu médical (DPCM)** (0,5% ou 0,75% de la masse salariale médicale)
- à la **formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT)** (4,8%).

La CGT condamne la ponction de 203 millions d'euros au titre du FIPHP, concernant l'emploi et la formation des personnes handicapées. Bravo (bis) ! Mme la Ministre. Et tout ça pour masquer le fiasco gouvernemental sur le financement de la sécurité sociale. Raison de plus pour prendre au sérieux les propositions de la CGT.

Bin
quoi ?

Handicapée, et elle veut
une formation Hi, Hi



Ni ordre, ni code :

Les Infirmiers inscrits au tableau de l'ordre infirmier se voient imposés un code de déontologie (JO du 27 novembre 2016). Que retenir :

- Toujours plus d'obligations et moins de moyens. Ce code accentue la déconnexion entre les moyens attribués pour faire correctement son travail, dans un contexte d'augmentation d'activité et de manque d'effectifs, et les références professionnels de qualité.
- Toujours plus de contrôle des libertés : C'est surtout sur le devoir d'obéissance que les rédacteurs ont voulu insister ! Faut-il s'en étonner quand on sait que l'Ordre des infirmiers a pour mission de sanctionner les manquements ! Il impose une soumission accrue à une hiérarchie très pesante.
- Toujours plus d'atteinte à la liberté d'expression des professionnels. Ce code de déontologie interdit l'expression à titre privé des infirmiers faisant état de leur profession entre autre sur les réseaux sociaux, sous couvert de pseudonyme. Les fonctionnaires vont eux aussi avoir leur code de déontologie qui va venir se rajouter à celui-ci. De fait l'emprise morale va être totale sur la profession.

Pour la CGT :

Les professionnels attendent d'autres choses que ce code :

- Récupération de la reconnaissance de la pénibilité du métier et de la catégorie active.
- De meilleures conditions de travail, des effectifs suffisants au regard de la charge de travail
- Reprogrammer des temps de transmission nécessaires à la prise en charge des patients, et de réflexion collective sur l'activité professionnelle
- Bénéficier d'une reconnaissance salariale

La CGT reste opposée aux ordres professionnels et exige le retrait de ce code de déontologie... et de l'Ordre.



Les démolisseurs des systèmes sociaux de leur pays, les Anglais ont eu Margareth, les Allemands Schröder, va-t-on avoir Fillon ? Il ne fera pas du neuf et génial comme Ambroise Croizat. Plus facile il est de détruire que de construire.

Tu vas l'avoir : No pasaran !

Déjà Ministre chez Balladur en 1993, quand ce dernier proclama des ordonnances ravageuses pour la Sécu. Notamment sur les Retraites, passant de 150 à 160 trimestres exigés. Ainsi que le calcul sur les 25 dernières années (régime général). François approuva toutes les mesures régressives prises par la Droite de 1993 à 2012. Il déteste ce qui relève de la solidarité et des régimes sociaux collectifs. Il fait partie de la clique politique liée aux forces de l'argent décidés à abattre cette grande conquête sociale. Ils ont la Sécu au travers de la gorge. La Sécu fut mise en place par Ambroise Croizat et Laroque. Devant les bienfaits qu'elle apporte aux travailleurs, elle ne put être remise en cause sur ses fondements par les pouvoirs successifs. Dès 1946, elle fut l'objet d'une bataille pour en réduire la portée. Votée, son universalité ne fut jamais appliquée parce que les forces réactionnaires, professions libérales, gros exploitants agricoles, commerçant et artisans n'en voulaient pas. Cette Sécu, Fillon et ses compagnons du MEDEF ne peuvent plus la supporter. Derrière se cache la main patronale. Celle qui vise à se débarrasser de toutes les cotisations sociales. Le but est de remplacer la cotisation employeur par une TVA sociale que paieront les populations pendant que les nantis « rempli aux as » se feront soigner avec les meilleures assurances. Un autre but est d'allonger les carrières jusqu'à ne plus pouvoir prendre sa Retraite à taux plein qu'à 70 ans. Avec vous, on ne laissera pas passer.

GHT, ça coûte cher !

C'est le démantèlement des hôpitaux de proximité au profit des gros Centres. Il s'accompagne aussi de la mise à mal de la démocratie sociale. Les conventions de GHT ont été signées au pas de charge. Autour de ces questions, les professionnels et leurs représentants élus sont complètement exclus de la réflexion malgré nos sollicitations. Les CHSCT n'ont pas été convoqués et l'impact sur les conditions de travail qui en découle n'a pas été étudié. La loi prévoit la mise en place d'une Conférence Territoriale de Dialogue Social. La participation des représentants du personnel ne repose plus sur les élections professionnelles. Ce qui pour nous est plus juste en terme de démocratie. Mais c'est le Directeur de l'établissement support qui définit le nombre de représentant et leur répartition en fonction de l'appartenance syndicale. Force est de constater que la parole des salariés est déconsidérée.

La CTDS :

- Réunie deux fois par an
- Différente d'une GHT à une autre
- Réunie avec une fonction informative

La CGT :

- La CGT réaffirme son attachement au CTE comme lieu de négociation essentielle. Nous sommes inquiets sur où et comment seront discutées les quatre fonctions mutualisées confiées à la responsabilité de l'établissement support (comme la formation continue et initiale).
- La CGT propose que dans la CTDS, chaque établissement adhérent soit représenté par 2 représentants du personnel.
- La CGT propose une répartition des sièges basée sur les résultats des élections professionnelles de 2014. Cette modalité doit être identique aux 15 GHT de la région A.R.A.

Notre parole de professionnel compte autant que celle des soit disant experts. Exigeons à tout niveau de vraies instances représentatives des personnels, démocratiques et respectueuses des salariés.



L'ambition de la CGT : Contester, mobiliser, proposer, négocier dans un même mouvement, pour être efficace dans la conquête du progrès social.

Oui la CGT bouge. Elle est déterminée à avancer. Des dossiers sont à poser sur la table, pendant cette période pré-électorale. Il s'agit de la semaine de 32 heures, de la reconnaissance de la pénibilité de nos métiers, avec le maintien de la catégorie active, de la défense de notre modèle de Sécurité Sociale.

Adhérer à la CGT de votre établissement, c'est :

- Connaître et défendre ses droits
- Promouvoir les valeurs de justice sociale
- Agir collectivement pour être plus fort
- Pour développer l'emploi stable et qualifié
- Pour améliorer quotidiennement ses conditions de travail
- Pour un salaire décent
- Recevoir un soutien efficace tout au long de son parcours professionnel

Prenez votre avenir en main syndiquez-vous !